

Note de département

MRB | N° 2018-D-0677

Décision du 6 septembre 2018

**Décision n° MRB 2018-D-0677 du 6 septembre 2018
portant délégation de signature du directeur de département Matériel Roulant Bus
[MRB] à différents directeurs, responsables et salariés du département MRB**

Le directeur du département Matériel Roulant Bus [MRB],

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2017-112 (Note générale) consentie le 4 août 2017 au directeur du département Matériel Roulant Bus [MRB] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à l'effet de signer, dans la limitation de leurs attributions respectives et en son nom, les demandes de certificats d'immatriculation des véhicules et les reçus de retrait des cartes grises à :

M. Jean-Jacques MARCHAND, directeur de l'unité opérationnelle Véhicules Auxiliaires, ou à

M. Maurice GILLERON, gestionnaire du parc de l'unité opérationnelle Véhicules Auxiliaires, ou à

M. Olivier ARMANT, gestionnaire du parc de l'unité opérationnelle Véhicules Auxiliaires, ou à

M. Damien JEANNEAU, responsable de l'unité décentralisée technique IAE, ou à

M. Patrice MASCLET, responsable de l'entité MRB/IAE/GMR, ou à

M. Claude CORDIER, Responsable de la gestion du parc autobus de l'entité MRB/IAE/GMR, ou à

M. Daniel GLOWACKI, gestionnaire du parc autobus de l'entité MRB/IAE/GMR, ou à



M. Eric BABILLON, responsable de la réglementation et homologations des véhicules routiers de l'entité évolution et qualité autobus de l'unité décentralisée technique MRB/IAE/EPA, ou à

M. Pierre HARISLUR-ARTHAPIGNET, directeur de l'unité opérationnelle Ateliers de Championnet, ou à

M. Stéphane LEON, responsable commercial et vente autobus de l'unité opérationnelle MRB/AC/VOO, ou à

Mme Cécile GILFRICH, responsable ressources humaines de l'unité opérationnelle MRB/AC, ou à

M. Olivier THERON, responsable de l'entité travaux sur véhicules (TV) de l'unité opérationnelle MRB/AC/TV.

Article 2

La présente décision annule et remplace la note de département MRB n°2017-D-0586 du 7 août 2017.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 6 septembre 2018

Alain BATIER
Directeur du département MRB